Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 7 Decembre 1887 No. 8.

L'Université Laval

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

L'OISEAU D'HIVER.

Dans le sapin couvert de neige,
Que chantes-tu, petit oiseau ?
Si l'œil de Dieu ne te protége,
Tu vas périr sur ce rameau.
Mais non ! ta gaieté calme et pure
S'épanchera malgré le froid.
Dans les frimas ou la verdure
Tu sembles heureux comme un roi.

Celui qui t'a donné la vie,
Sensible à nos revers nombreux,
Garde l'être qui chante ou prie
Quand viennent les jours rigoureux.
Si trop souvent notre courage
Chancelle au souffle du malheur,
C'est que nous maudissons l'orage :
Pourtant l'épreuve a sa valeur.

Petit oiseau, qui sait le nombre
Des maux dont chacun doit tribut !
Il faut voir l'avenir moins sombre
Et, confiant, marcher au but.
Des talents que le ciel nous donne
Sachons bien connaître le prix.
Sous la branche où ta voix fredonne
Les bienfaits de Dieu sont compris.

BENJAMIN SULTE.

PENSÉES.

La mort des amis détache le cœur d'ici-bas ; il fait comprendre le besoin des affections immortelles, le besoin d'aimer Dieu, l'ami qui ne meurt pas.

Il y a des gens qui ne donnent jamais leur cœur, ils le prêtent et encore à usure.

Tout ce qui doit durer est lent à croître.

Les lettres sont comme les dames, quand elles sont très aimables on leur pardonne volontiers d'arriver un peu tard.

Bossuet a dit :—On mesure les tourelles par leur ombre et les grands hommes par le nombre de leurs détracteurs.

Celui qui fait pousser deux brins d'herbe où il n'en poussait qu'un auparavant est un bienfaiteur de l'humanité.

Le cœur de la femme est un abîme sans fond et un océan sans rivages.

HISTOIRE VRAIE.

Dans le *Gaulois*, M Cornély, faisant allusion aux attaques et aux calomnies dont le clergé est l'objet, publie le récit suivant sous le titre qu'on vient de lire :

Pauvre clergé français ! Il n'y en a pas d'aussi dévoué, d'aussi patriote dans toute la chrétienté. Il n'y en a pas d'aussi calomnié, diffamé, d'aussi méconnu de ceux-là mêmes au milieu desquels il vit.

Tenez, l'autre jour, moi, qui vous parle, j'ai été mêlé à une petite histoire bien simple, bien banale, bien terre à terre, et qui, pourtant, m'a remué profondément.

J'étais allé voir un de mes amis, vicaire d'une des paroisses les plus populaires de Paris. Vous ne savez peut-être pas qu'à Paris les vicaires ne sont payés par l'Etat. Mon ami s'en inquiète peu. Il a de petites rentes qu'il mange avec les pauvres. Il a été soldat, officier, pendant la guerre. Il a fait son devoir pendant le siège, et, au 31 octobre, sabre en main, il a quelque peu étranglé un Vengeur de Flourens, qui couchait en joue les membres du gouvernement.

Nous étions installés à causer, lorsqu'un serviteur de la paroisse survint, disant :

—Monsieur l'abbé, il y a un malade à administrer telle rue, tel numéro.

—Diable ! dis-je, ça n'est pas un quartier propre.

Il s'agissait effectivement d'un de ces culs-de-sac ignobles, où grouillent la misère, le vice et la prostitution où les garnies louches alternent avec les maisons de filles.

Nous voilà partis, car j'avais demandé et j'en avais obtenu la permission de l'accompagner.

Nous montons dans un hôtel borgne à six sous la chambre. Je vous fais grâce de l'escalier et vous renvoie, pour sa description à Éugène Sue. Au cinquième étage, dans une chambre grande comme un piano de concert, nous trouvons sur un même grabat, un fort de la halle qui agonisait, noir comme un poële et soufflant comme un phoque, tandis qu'à côté de lui sa femme geignait dans la douleur de l'enfantement.

—Il faut emporter cette femme tout de suite, dit l'abbé au propriétaire du bouge, qui nous avait suivis. Vous ne voyez donc pas que cet homme a une petite vérole noire ? Allez chercher un matelas.

On apporta une vieille paillasse, et, en un tour de main, mon diable d'abbé avait roulé la femme dans la paillasse et l'emportait dans une chambre en face, dont il payait sur le champ la location.

Puis il revenait, tirait de sa poitrine le flacon des huiles saintes, et penché sur le moribond, entremêlant ses versets latins de bonnes paroles consolatrices françaises, il oignait les lèvres, les mains, les oreilles, les pieds Il promenait le saint chrême sur ce corps fétide. Puis il disait la prière des agonisants : *Proficiscere anima christiana.* Pars, âme chrétienne. Il me paraissait grand, grand, sublime.

Tout cela se passait au milieu d'allées et de venues de filles en camisole et aux savates éculées, qui entraient curieuses dans ce taudis, devenaient peu à peu sérieuses et finissaient par s'agenouiller, recueillies.

Quand ce fut fini, l'homme passa. Nous allâmes voir la femme...Un bébé vagissait à côté d'elle, tellement malingre que nous l'avons endoyé sur le champ. Sa petite âme a dû rejoindre en route pour l'éternité, l'âme de son père.

En sortant, un Alphonse qui nous croisait sur le trottoir, dit en goguenardant, un propos ignoble à l'adresse de l'abbé.

Et la fille qui l'accompagnait répondit en le bousculant :

—Tais-toi donc, propre-à-rien, tu n'aurais pas été f... de faire ce qu'il vient de faire.

—Je vais vous ramener chez vous, me dit l'abbé. Un peu d'air me fera du bien.

Dans le tramway, nous nous assîmes à côté d'un gros monsieur qui toisa dédaigneusement la robe noire.

En voilà un, mumura-t-il entre ses dents, qui n'est pas gras de lécher les murs.

—Vous avez raison, Monsieur, lui dis-je tout bas. Il ne lèche pas que les murs Tout à l'heure, je l'ai vu lécher un malade qui avait la petite vérole noire.

Le gros monsieur descendit aussitôt.

Voilà une anecdote qui, sous la plume d'un écrivain de talent, contribuerait peut-être à ramener quelques égarés.

Elle aurait d'ailleurs, sur beaucoup d'autres, un avantage considérable :

Elle est vraie !

CONSEILS AUX JEUNES MÈRES.

Un célèbre médecin donne aux mères les conseils suivants à l'égard du soin à prendre pour les petits enfants :--

Tout enfant au-dessous de dix ans devrait être couché déjà ; quand sonnent huit heures du soir.

Une couche de peinture blanche est excellence pour les brûlures et les échaudures.

Si une emplâtre devient nécessaire, ajoutez un peu de houblon au lieu de moutarde ou autre chose de la sorte.

Le meilleur purgatif pour un enfant, c'est de l'huile de castor.

La bouteille d'allaitement et le tube en caoutchouc qui s'y rattache, doivent être soigneusement échaudés chaque fois qu'il n'y a plus de lait dans la bouteille.

L'enfant généralement aime beaucoup les sucreries, et si on ne lui en donne pas, il fait du tapage. Mais le candi est défendu, et cependant il faut quelque chose, Quoi ! Quelque chose de doux comme de raison. Donnez-lui des fruits, madame, chaque fois. Par là vous satisfaites ses désirs, et vous faites du bien à sa santé. Pas de candi et abondance de fruits.

Tenez toujours de la flanelle sur le corps de l'enfant. N'enlevez jamais ses vêtements de dessous en laine à cause des chaleurs de l'été.

Si vous vous servez de lait doux, il sûrira souvent avant la fin du jour, à moins que vous le

fassiez bouillir. Pour cela et bien d'autres petits services, vous trouverez très avantageux de posséder un petit "poele-à-lampe" dans la saison d'été.

Ne permettez jamais à votre bébé d'être embrassé par tout le monde. Cela pourrait ne pas faire aucun mal mais pourrait aussi occasionner des maladies.

On ne doit pas fumer dans la chambre où se trouve l'enfant. Rappelez cela à votre mari.

Bien que cela regarde également le bien être des autres membres de la famille aussi bien que celui du bébé, laissez-moi parler de l'apathie générale et alarmante des ménagères en fait de désinfection. Dans toutes les maisons, l'usage fréquent d'un désinfectant est aussi important que l'usage du savon.

On m'a demandé : "N'est-ce pas mauvais que de laisser un enfant se traîner trop jeune, et cela ne cause-t-il pas faiblesse de genoux ?" Je réponds non, excepté dans des cas très rares, et je ne vois pas pourquoi un enfant ne se trainerait pas autant que cela lui plait.

Les joujoux peinturés sont dangereux. Les enfants les portent à leur bouche, et toute peinture commune contient du poison.



Mercredi, 7 Decembre 1887.

LES RUMEURS.

Elles sont nombreuses les rumeurs qui ont cours ces jours-ci touchant la situation politique de la province. Il ne se passe pas de jour que quelque feuille à sensation ne nous montre la position de plus en plus sombre. Aujourd'hui, c'est un député qui brise avec le parti qu'en honneur il est tenu de supporter, hier c'était un gros scandale qu'on éventait, et, ce que demain nous promet, nous ne saurions l'augurer, nous ne sommes pas oracle, nous ne sommes pas comme certains confrères de l'autre côté de la rivière qui croient qu'à force de suppositions, combinaisons, scandales en l'air jetés sur le papier, ils peuvent faire ou défaire les ministères.

Tous ces faux bruits sont de nature à surprendre un instant l'opinion publique, mais l'amour de la justice est profondément ancré dans le cœur des populations et la vérité s'y fait jour en moins de temps qu'on se l'imagine.

Il est facile de porter des accusations ; c'est tout autre chose de fournir les preuves. Le principal organe de l'opposition, ici, ne cesse pas d'en formuler contre l'administration actuelle, mais il ne se soucie guère d'aller plus loin. C'a été son métier depuis de longues années, comme d'ailleurs, c'est le métier de toutes les oppositions de trouver leurs adversaires en faute, en tout et partout. Ce qui se voit aujourd'hui ne doit point étonner—que n'a-t-on pas vu il y a à peine quelques mois ? Ne les a-t-on pas vu, ces messieurs de l'opposition, usant des plus petits moyens pour se pousser au pouvoir, venir en pleine nuit essayer, à maintes reprises, d'acheter tel ou tel de nos députés ? Le truc n'a pas réussi ; il y a un peu plus d'honneur chez nous qu'on se l'imagine dans ce camp-là.

Partant, il fallait recourir à d'autres manœuvres et nous les voyons à l'ouvrage. Ils crient sur tous les tons, c'est leur droit, mais nous verrons quand arrivera le moment de la reddition de comptes. Comme de coutume, ils en seront pour leurs frais, et, comme de coutume, de les voir se remettre à leur œuvre de de dénigrement et de mensonge.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Hier, par toute la province, avait lieu la nomination pour les élections municipales. Jusqu'à présent, voici les nouvelles qui nous sont parvenues sur le résultat de la votation.

CITÉ DE WINNIPEG.

Maire.

Lyman M. Jones, réélu.

Conseillers.

Quartier No. 1—Stewart Mulvey et G. W. Baker, élus par acclamation.

Quartier No. 2—Alex. Macdonald et A. T. Riley, élus par acclamation.

Quartier No. 3—Joshua Callaway, Murray Miller, Stewart Macdonald et Joseph Fletcher,

Quartier No. 4—John G. Moore, Thomas Ryan et E. F. Hutchings.

Quartier No. 5—H. Furguson, W. Grundy et A. Black.

Quartier No. 6—Alex. Pclson et A. Macdonald élus par acclamation.

Aussi, il n'y aura contestation que dans les quartiers Nos. 3, 4 et 5.

VILLE DE SAINT-BONIFACE

Maire.

L. J. A. Lévêque et Roger Marion.

Conseillers.

Quartier No. 1—Lazare Ferland, Modeste Lamontagne, Joseph Lecomte et Louis Levrault.

Quartier No. 2—F. E. Verge, Joseph Joyal, Jean Bédard et J. Bte. Lauzon.

Quartier No. 3—Joseph Turenne, Telesphore Pelletier, Napoléon H. Houde et Eugène Dubuc.

Quartier No. 4—Gédéon Bourdeau, Antoine Gauvin et Vincent Cloutier.

Se sont retirés de la lutte MM. Lamontagne, Verge, Lauzon et Cloutier, en sorte que les élections dans les quartiers Nos. 2 et 4 se trouvent faites par acclamation.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE.

Préfet et conseillers ont tous été élus par acclamation, comme suit :

Préfet—Simon Trudeau.

Conseillers—Daniel Carrière, Chrysostôme Bousquet, Solomon Carrière, Jean-Baptiste Bé'iveau, Jean-Baptiste Lavoie, jr, P. L. Edie.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT.

Préfet.

John Kenny et Joseph Riel.

Conseillers.

Quartier No. 1.—J. B. Plouffe.

Quartier No. 2.—Antoine Vermette et Nopoléon St. Germain.

Quartier No. 3.—J. B. Tellier, Jcs. St. Germain, jr., et David Versailles.

Quartier No. 4—John Henry, sr.

Quartier No. 5.—Duncan MacDougall.

Quartier No. 6.—Joseph Joyal.

Ainsi, il y aura votation pour la mairie et les quartiers Nos. 2 et 3.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

Préfet.

Agénor Dubuc.

Conseillers.

Quartier No. 1.—Colin MacDougall et Willbrod Prince.

Quartier No. 2.—Joseph Richard et Séraphin Mirault.

Quartier No. 3.—Edouard Landry.

Quartier No. 4.—Maxime Dumais et Joseph Landry.

Ainsi un seul bureau de votation sera tenu et ce sera pour ce dernier quartier.

Nouvelles Politiques.

—Le député du comté de Verchères à la législature de Québec, vient de perdre son siége pour corruption par ses agents dans son élection.

L'Empire, le nouvel organe conservateur, d'Ontario, commencera sa publication, le quinze ou le dix-sept de ce mois-ci.

—*La Gazette du Canada* de samedi contient les nominations des juges Street et MacMahon, des docteurs Dodd et Powell comme assistants chirurgiens de la police montée du Nord-Ouest ; de Chas Harper, comme garde du port à Shediac, N.-B. ; de Jas. Bogue, comme officier du revenu de l'intérieur pour prévenir la contrebande.

L'élection de sir Charles Tupper pour Cumberland est gazettée.

Des lettres patentes du Canada ont été émises incorporant la compagnie de lumière électrique du Canada "Julien," avec un capital de $150-000, et son bureau principal à Montréal.

Le secrétaire d'Etat donne avis qu'on demande des informations au sujet de William Clark, qui est mort intestat en 1842 ; de George Frederick Platsegraf, qui émigra en 1820 ou 1830, et qu'on croit s'être établi dans la Colombie Anglaise ; de Frederick Sabin, boucher, qui est venu au Canada il y a 8 ans.

Le parlement a été prorogé *pro forma* jusqu'au 14 janvier.

—Le comité des chemins de fer du Conseil privé a, paraît-il, décidé comme suit la construction de la voie souterraine projetée dans la rue King à Toronto. Le souterrain aura 66 pieds d'étendue. Le coût estimé de cet ouvrage est de $166,000 dont la moitié sera payée par les compagnies intéressées : le Grand-Tronc, le chemin de fer canadien du Pacifique et celui du nord, et $15,500 seront à la charge de la municipalité de Parkdale. L'autre moitié, soit environ $80,000, sera payée par la corporation de la ville de Toronto. Cette cité aura la confection de la maçonnerie et les compagnies de voies ferrées devront se charger de la structure supérieure et des piliers.

—L'hon Frank Smith a donné sa démission comme ministre sans portefeuille dans le ministère à Ottawa.

—Sir A. P. Caron est revenu hier soir de son voyage en compagnie de Lady Caron, Melle Caron, l'hon. député de Provencher et M. Benoit, son secrétaire privé. L'hon. ministre a fait visite ce matin à S. G. Mgr Taché.

Les distingués visiteurs doivent se remettre en route ce soir pour Ottawa. L'hon. M. Royal fait aussi le voyage.

BENEDICTION DE CLOCHE.

Dimanche dernier, nous avons eu le plaisir de voir paraître à la cathédrale Sa Grandeur Mgr Taché qui s'est trouvé assez bien pour présider à la cérémonie de la bénédiction d'une cloche. Cette cérémonie a eu lieu immédiatement après les vêpres. La cloche est destinée à l'Académie Provencher. Les parrains avaient tous été choisis parmi les élèves de l'école et les marraines étaient des Dames de la ville de Saint-Boniface.

Voici la liste des noms :

Rodolphe Leclerc et Delle Adèle Taché ;

William d'Eschambault et Dame Arthur Lévêque ;

Amédée Ménard et Dame Moïse Ménard ;

Arthur Cusson et Dame Pierre Couture ;

Rosario Germain et Dame Geo. Germain ;

Alfred Bédard et Dame Jean Bédard ;

Uldéric Trudeau et Dame Félix Trudeau ;

George Joyal et Dame J. B. Joyal ;

Pamphile Laurendeau et Dame Ls. Laurendeau ;

Marius Cinq Mars et Dame Gédéon Cinq-Mars ;

John Girgras et Dame Frs. Gingras ;

Noël Bernier et Dame T. A. Bernier ;

Andrew McDermott et Dame Myles McDermott ;

Chs. Aug. Lambert et Dame Dr Lambert ;

Raoul Tassé et Dame Joseph Tassé ;

F. A. Gosselin et Delle Pierre Gosselin ;

Edouard Turenne et Dame Vve E. Royal ;

Augustin Brownrigg et Delle Maggy Brownrigg.

LE ROUVEAU PRESIDENT DE FRANCE.

Le télégraphe nous transmet ce qui suit au sujet de l'élection du nouveau président de la République Française.

Le message du président annonçant sa démission a été lu vendredi après-midi, à la chambre des députés.

Il termine comme suit :

" Je laisse la responsabilité des événements qui peuvent découler de ce précédent à ceux qui l'assument. Je laisse sans regret, mais non sans tristesse, la dignité qui m'a été deux fois conférée sans sollicitation de ma part, et les fonctions dans l'exercice desquelles je sens, que j'ai fait mon devoir. La France dira que pendant neuf ans mon gouvernement a assuré au pays l'ordre et la liberté, que la patrie a été respectée par le monde entier et que je la laisse en état de défendre son honneur et ses droits au milieu de l'Europe en armes, tout en suivant une politique sage de reforme intérieure.

" La France dira qu'en retour de tout ceci, j'ai été envoyé du poste de confiance où on m'avait placé.

" En quittant la vie politique j'exprime un vœu : c'est que la république ne soit pas frappée elle-même par les coups dirigés contre moi, et puisse sortir triomphante des dangers qu'elle court. Je dépose ma résignation sur la table de la chambre des députés."

Samedi, le congrès des sénateurs et des députés pour élire un successeur au président Grévy fut convoqué à Versailles par M. Leroyer, président du Sénat, qui déclara que l'assemblée nationale était dûment constituée pour élire un président.

Le ballotage pour l'élection commença à 14.15 heures se termina à 16.15 par l'élection de M. Sadi-Carnot qui reçut plus de 600 voix. Le résultat du premier vote fut comme suit : Sadi-Carnot, 303 ; Ferry, 212 ; Freycinet, 76 ; Saussier, 156 ; Brisson, 28. Le résultat du dernier vote fut : Sadi-Carnot, 616 ; Saussier, 186 ; Ferry, 11 ; Freycinet, 5. Le résultat final parait très-satisfaisant.

SADI-CARNOT.

Le nouveau président de la République Française naquit à Limoges le 11 août 1837. Il entra à l'école polytechnique en 1857 et ensuite à l'école des ponts et chaussées. Il fut élu représentant de la Côte d'Or à l'Assemblée Nationale le 8 février 1871. Il vota toujours pour toutes les mesures tendant à établir définitivement la république en France. Il fit partie du cabinet Ferry jusqu'à sa dissolution, le 10 novembre 1851. Elu pour le même collège électoral en octobre 1885, il devint ministre des finances en janvier 1886. Sadi-Carnot est renommé pour son profond savoir pour tout ce qui touche aux affaires de travaux publics.

Nouvelles Religieuses.

—On vient de commencer, au Vatican, à ouvrir les caisses arrivées de l'étranger et renfermant les dons envoyés au pape à l'occasion du jubilé. Les portes menant dans la grande salle de l'exposition ont été fermées et, devant chacune d'elles, on a placé un suisse qui a la mission de ne laisser entrer personne, pas même les gardes-nobles, les prélats et les cardinaux. Les ouvriers qui procèdent aux travaux de déballage entrent le matin et ne sortent que le soir.

C'est Léon XIII qui a exigé qu'il y eût cette rigueur. De cette façon, si l'on a à déplorer quelque vol, on saura que le coupable ne peut être qu'un ouvrier.

On prévoit que, comme pour toutes les expositions, les travaux ne seront pas achevés pour le jour de l'inauguration. Il y a, en effet, encore beaucoup à faire, au dire de ceux qui ont pu entrer dans la salle de l'exposition avant les mesures de rigueur en question.

Les objets sont mis en place à mesure qu'ils sont déballés.

—M. l'abbé Joseph Auclair, le vénérable curé de Notre-Dame de Quebec, est mort la semaine dernière à l'Hôpital Général, à l'âge de 74 ans, après avoir enduré depuis plusieurs années avec une touchante résignation, les infirmités inhérentes à la vieillesse.

—Les changements suivants ont été faits dans le personnel de l'officialité du diocèse de Rimouski :

Official.—M. le grand-vicaire Edm. Langevin.

Assesseurs.—MM. Blanchet, Saucier, P. Audet et F.-A. Blouin.

Promoteur.—M. C.-A. Carbonneau.

Vice-promoteur. — M. J.-O. Normandin.

Chancelier.—M. R.-Ph. Sylvain.

Vice-chancelier.—M. J.-B. Ruest.

—Une jeune fille de la tribu des Sioux, a fait profession religieuse au couvent des Sœurs Grises, aux Trois Rivières. Elle fut apportée encore enfant, aux sœurs qui l'ont élevée.

—Voici le programme définitif des fêtes jubilaires, tel que l'a arrêté la commission cardinalice déléguée à cet effet :

Le 31 décembre, réception solennelle par le Souverain-Pontife de la députation de tous les comités italiens et étrangers qui ont concouru à préparer les fêtes jubilaires. Elle présentera à Sa Sainteté, à titre d'offrande du monde catholique pour les noces d'or de son sacerdoce, les sommes d'argent recueillis à cet effet.

Le 1er janvier, le Souverain-Pontife célèbrera la messe de son jubilé à l'autel de la basilique Vaticane, dont les portes resteront fermées, pour donner accès seulement du côté de la sacristie, au public muni de billets.

Le 2 janvier, aura lieu dans la basilique de Saint-Laurent *in-Damaso*, préparée pour la circonstance, la séance académique solennelle qui a été déjà annoncée.

Le 3 janvier, sera reçu en audience par le Souverain-Pontife le grand pèlerinage italien, qui comprendra des députations de tous les diocèses de la Péninsule.

Les 4 et 5 janvier, des audiences seront accordées par le Saint-Père à des députations de catholiques de tous les pays.

Le 6, fête de l'Epiphanie, aura lieu l'inauguration de l'exposition vaticane.

Du 6 au dimanche 14, de nouvelles audiences collectives seront accordées par le Pape aux pèlerins du jubilé.

Le 14, la cérémonie solennelle de la canonisation sera accomplie dans la salle superposée au vestibule de Sainte-Pierre, où auront lieu aussi, les dimanches qui suivront, les béatifications annoncées.

—La vénérable sœur Duguay, supérieure générale des Sœurs Grises d'Ottawa, est morte subitement mercredi au couvent d'Ottawa. Elle était née à Saint-François du Lac, P.Q., en 1843. Elle était entrée au couvent des Sœurs Grises en 1860 et par ses hautes capacités, elle avait été nommée supérieure générale en remplacement de sœur Phelan. Elle fut envoyée à la mission de Plattsburg, N.J., et d'autres parties des Etats-Unis où elle fit beaucoup pour établir des succursales du couvent des Sœurs Grises.

—Le 18 novembre, Mgr Gravel, évêque de Nicolet a été reçu par le Saint-Père en audience privée. Sa Grandeur a présenté à Sa Sainteté, au nom des archevêques et évêques du Canada français, une belle adresse latine, remplie des plus vifs sentiments de respect et de dévouement envers l'auguste personne du Souverain-Pontife.

Sa Grandeur a également offert au Saint-Père au nom des professeurs et élèves du séminaire de Nicolet, un magnifique volume in-4o, admirablement travaillé, contenant les discours et compositions des élèves de ce séminaire pour célébrer dans une séance académique le jubilé sacerdotal de Léon XIII, ainsi que les morceaux de chant et de musique qui ont été exécutés.

Le digne et éminent évêque a de plus présenté l'expression du profond attachement de son peuple au vicaire de Jésus-Christ et a offert un don pour le denier de Saint-Pierre.

Choses et Autres.

—Il parait certain que le Canada sera doté sous peu d'une nouvelle industrie, celle de la fabrication des lampes électriques et des dynamos de Edison. Sherbrooke serait la ville heureuse destinée à devenir le siége de la nouvelle industrie. On dit que les machines destinées à la manufacture en question sont même sur le point d'être expédiées au Canada.

—Le professeur Wiggins est d'opinion qu'il n'y aura point de retour dans l'Amérique du Nord, des désastreux tremblements de terre des Etats du sud et de l'Amérique centrale avant l'année 1900. Il ne peut pas dire la même chose pour l'Europe et l'Orient.

—Les recettes totales du Pacifique pour les dix mois finissant le 31 octobre dernier ont été de $9,168,434.81 et les dépenses de $6,539,123 05, ce qui laisse un profit net de $2,629-311.71.

Les recettes du mois d'octobre seul ont été de $1,263,965.82, les dépenses de $731,556.14 et les profits de $532,409.68. Les profits du mois d'octobre 1886 furent de $467,948.57. Le mois d'octobre 1887 a donc rapporté $64,463 de profits de plus que le mois d'octobre 1887.

Les profits des premiers dix mois de l'année sont moindres de $345,-692.60 que ceux de premier dix mois de l'an dernier qui étaient de $2,975,-004.66. Cet état ne comprend nullement les revenus du South Eastern, devenu la propriété de la compagnie du Pacifique.

—M. E. Rameau, l'écrivain français qui s'est tant occupé du Canada depuis un quart de siècle, nous arrivera en avril avec toute sa famille.

—On annonce que M. Henri de LaMothe, commandant de Saint-Pierre et Miquelon, a reçu instruction des autorités de passer en France afin de discuter le côté français de la question des pêcheries des pêcheries de Terreneuve. Cette question cause beaucoup d'émotion en France de ce temps-ci dans les cercles politiques et commerciaux.

—La ferme expérimentale d'Ottawa a acheté six oies sauvages prises vivantes à la Grosse Ile. On veut essayer de domestiquer plusieurs variétés d'oiseaux sauvages Ces expériences sont d'une utilité incontestable.

—Le conseil municipal de Farnham a voté un crédit de $25,000 au profit d'une compagnie qui doit convertir la manufacture de sucre de cet endroit en une filature de coton et qui s'engagera en outre, à donner de l'emploi à 300 ouvriers.

—La nouvelle addition que l'on vient d'ajouter au corps principal de l'orphelinat de Wentworth est terminée. Elle a 85 pieds de long sur 40 de large, ce qui fait que tout l'orphelinat agricole de Wentworth a actuellement 300 pieds de façade. Il y a là des classes pour les enfants, filles et garçons ; de vastes dortoirs, une chapelle, de spacieuses salles à dîner ; des boutiques où l'on apprend les divers métiers de menuisier, forgeron, cordonnier, etc.

Bref, cet établissement encore à son état d'enfance, est cependant l'un des plus complets en son genre de la province. Il est en outre par l'objet qu'il se propose,—l'instruction et l'éducation à la campagne des orphelins,—l'un des plus remarquables que la charité chrétienne puisse offrir en admiration à ceux qui savent apprécier le dévouement au salut des âmes en même temps qu'au soulagement des misères humaines.

—M. W. M. McDunnough, comptable de la cité de Montréal, a complété le tableau indiquant quels ont été les revenus de la cité depuis le 1er janvier dernier jusqu'au 30 novembre dernier. Ce tablean indique aussi quels ont été les revenus de la cité pour les mêmes mois de l'année dernière. Il se répartit comme suit :

	1886	1887
Cotisations sur propriétés, licences de bouchers, etc.......$	780,870	$ 807,044
Taxes d'eau et personnelles et arrérages sur mêmes......	646,954	681,960
Arrérages sur cotisations, intérêts et frais..................	138,710	108,337
Revenus des marchés	80,279	79,389
Département de police et licences.........	62,634	67,723
Cour du Recorder.....	16,374	23,889
	$1,725,821	$1,768.342
		1,725,821
Augmentation pour les onze mois de 1887		$42,521

Cette augmentation se répartit comme suit : cotisations, licences, etc., $26.174 ; taxes d'eau, personnelles, $35,006 ; département de police et licences, $5 089 ; cour du recorder, $7,715 ; total du surplus, $74,284. Une diminution se fait remarquer dans les arrérages sur les cotisations, intérêts, etc., $30,373 et dans les revenus des marchés, $890. soit $31.263 laissant un surplus net pour 1887 de $42.521.

Le revenu de l'année dernière s'est élevé à plus de $1,900,000 et l'on a tout lieu de croire que le budget municipal de 1887 s'élèvera à $2,000 000. L'on espère même qu'il dépassera cette somme.

—La dernière pierre des nouveaux édifices publics à Ottawa, sur la rue Wellington, a été posée mardi.

—Les *Mélanges religieux, politiques et littéraires* de M. Tardivel, rédacteur de la *Vérité*, viennent de paraître.

Nouvelles des Etats-Unis.

—On fait en ce moment à New-York le procès de l'anarchiste Most ; un de ses amis qui a rendu témoignage dans la cause, définit l'anarchie comme suit :

" L'abolition de tout gouvernement existant et la substitution de la démocratie. L'anarchie ne veut ni rois, ni princes, ni reines, ni présidents. C'est le peuple qui doit être le souverain.

" L'anarchie prêche la suppression de la loi, des cours, des contrats civils, commerciaux et matrimoniaux. La seule loi qui demeurerait, si les anarchistes pouvaient réussir, serait *la loi du sens commun*."

Et dire qu'il y en a qui veulent qu'on laisse opérer ces gens là librement.

—On a lancé, à Chicago, une circulaire demandant de se préparer à une révolution. Cette circulaire qui a les anarchistes pour auteur, a été distribuée principalement aux ouvriers.

—Paul Wolf, un agitateur anarchiste allemand, jouant à Chicago le même rôle que Most à New-York, a été arrêté sous l'accusation d'avoir proféré des menaces de mort contre l'attorney de l'Etat, M. Grinnell, le juge Gary et le jury qui ont condamné les anarchistes récemment exécutés.

—Le boodler Sharp, de New-York, a été remis en liberté, moyennant une caution de $40,000.

—On a fait jeudi, à Cincinnati, l'inauguration de la statue de bronze de Garfield, devant un immense concours du peuple.

—Les propriétaires et rédacteurs des journaux soussignés, faisant partie de la presse canadienne-française des Etats-Unis, ont formé une association, dans un congrès tenu à Worcester, Mass., le 16 et le 17 novembre 1887, et ils ont adopté les règlements suivants, qui seront en vigueur à partir du 1er janvier 1888, savoir :

Les abonnements aux journaux, dont les propriétaires ou rédacteurs font partie de cette société, seront invariablement payable d'avance ; toute infraction à ce règlement sera punie d'une amende n'excédant pas $100.

Les avis de naissances, mariages et décès ne seront publiés qu'à raison de 25 cts, au minimum, pour les abonnés.

L'envoi gratuit des journaux ci-dessous est prohibé :

Le Messager, Lewiston, Me., *l'Indépendant*, Fall River Mass., le *Courrier*, du *New-Hampshire*, Manchester, N.H., *La Patrie*, Cohoes, N.Y., *Le Citoyen*, Fall River, Mass., *Le Travailleur*, Worcester, Mass., *Le Défenseur*, Holyoke, Mass.

PERSONNEL.

M. J. Edouard Béliveau, arrivé de Batleford, ces jours derniers, part ce soir pour une promenade en province de Québec.

M. l'abbé Messier, de l'archevêché, est indisposé depuis quelques jours.

M. Joseph Chénier part ce soir pour Montréal.

L'hon. M. LaRivière sera de retour à Saint-Boniface, la semaine prochaine.

M. H. J. Peters, du département des travaux publics de la Puissance, à Prince-Albert, est en cette ville. M. Peters reprendra vendredi la route de l'ouest avec sa famille qui a résidé ici jusqu'à présent.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb..................	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 13
Bœuf salé, "	0 10	à 0 12
Bœuf, bouilli,"	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier.	5 00	à 7 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	2 50	à 3 00
Veau, rôti, par lb..................	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb.........	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 12
Porc, par 100 lbs..................	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs..................	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb.........	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb..	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr..	1 00	à 2 00
Jambon, par lb..................	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb..................	0 04	à 0 05
Rognon, par lb..................	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb.........	0 10	à 0 '0
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 15	à 0 10
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à 0 00
Poules " " ...	0 00	à 1 00
Œufs, par douz..................	0 20	à 0 25
Beurre, par lb..................	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble..................	3 50 à	4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00 à	5 50
Perches de tremble..............	3 50 à	3 75
Charbon dur..................	10 00 à	10 50
Charbon mou..................	6 50 à	8 00

FOIN.

Foin de prairie..................	4 50 à	5 00
Foin pressé, par tonne	6 50 à	7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot..................	0 45	à 0 50
Tomates, par lb..................	0 00	à 0 00
Choux, par 100..................	5 00	à 5 00
Oignons, par minot..............	1 50	à 2 00

PEAUX.

Peaux vertes..................	5 00 à	7 00
Peaux sèches..................	7 00 à	9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb..	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 15

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot.......	0 60	à 0 65
Avoine, par minot..................	0 25	à 0 30
Orge "	0 35	à 0 40

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX..................	1 50
" " XXXX............	1 85
" " Strong Baker	2 35
" " Roller Process.....	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 15	à 0 15
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes......	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut..................	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels.........	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels..................	1 00
Clôture..................	20 00
Tringles 2 et 3 pouces..................	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces...	50 00
2ème " " " ...	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds..................	35 00
Pin 2ème " " ...	33 00
Pin 3ème " " ...	32 00

MARCHE DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb..................	0 22	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz..................	0 20	à 0 22
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 20
Patates, le minot..................	0 30	à 0 35
Navets, le minot..................	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot..................	0 50	à 0 60
Panais, le minot..................	0 75	à 1 00
Betterave, le minot..................	0 50	à 0 75
Oignons, le minot..................	1 50	à 1 80
Choux, par 100..................	3 00	à 5 00
Oie, par lb..................	0 00	à 0 12
Canards, par lb..................	0 00	à 0 11
Dindes, par lb..................	0 00	à 0 15
Poulets, par lb..................	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde.........	5 00	à 5 50
" tremble.	3 50	à 4 00
" perches de tremble.......	3 50	à 4 00
Foin, la tonne..................	6 00	à 8 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier.....	0 03½	à 0 04
Bœuf vif, par lb.....................	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb..................	0 00	à 0 07
Cochons, vif, par lb..................	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb..................	0 00	à 0 10
Veau, abattu, par lb..................	0 06	à 0 07
Veau, vif, par lb..................	0 00	à 0 05
Blé, le minot..................	0 53	à 0 59
Avoine, le minot..................	0 23	à 0 25
Orge, le minot..................	0 33	à 0 34

NAISSANCE.

A Winnipeg, le 4 courant, Madame Paul Gagnon, une fille.

NOUVELLE SOCIETE! NOUVEAU MAGASIN! NOUVELLES MARCHANDISES!

IMPORTATION DIRECTE.

ASSORTIMENT COMPLET ET DES PLUS VARIES.

MM. TURNER & DESPARS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de former une nouvelle société, et d'ajouter à leur Stock déjà considérable un assortiment des mieux choisis

D'EPICERIES ET PROVISIONS DE PREMIERE CLASSE.

Nos Epiceries venant d'être importées sont de qualité supérieure et seront vendues à des prix qui défient toute concurrence.

Nous offrons une valeur spéciale dans les THÉS, CAFÉS, FRUITS et CONSERVES en boites. Nos SAVONS manufacturés à Saint-Boniface, ne peuvent être surpassés.

FERRONNERIE, PEINTURE, Faience, Verrerie, Poeles de toutes sortes et Fournaises a Charbon.

Nous avons ajouté considérablement dans ces différentes lignes et pouvons remplir vos ordres sous le plus court délai.

☞ Une remise libérale sera accordée aux Messieurs du Clergé, et comme nous avons de grandes facilités pour acheter toutes espèces de Marchandises au plus bas prix du marché, nous nous chargerons de toute commande qu'on voudra bien nous confier.

Marchandises livrées à domicile de 9 à 12 heures A.M. et 2 à 6 heures P.M. Nous paierons le plus haut prix pour les produits de la ferme.

Votre patronage est respectueusement sollicité,

TURNER & DESPARS,

Coin des Avenues Provencher et Taché, Saint-Boniface.

3m 27,10,87

Chronique Locale.

—Fête d'obligation demain.

—Le club *Le Voyageur* se propose, nous dit-on, d'avoir une grande sortie générale la semaine prochaine.

—A l'hôtel de ville, le juge Ardagh tiendra une cour de révision, samedi, à 2 heures de l'après-midi, pour entendre les plaintes qui auraient pu être portées contre la liste des électeurs de la ville.

—Durant la nuit d'hier, un individu arrêté pour ivresse et vol, est parvenu à s'échapper de la station de police. De là il s'est dirigé vers la sacristie de la cathédrale et s'y est introduit en brisant une fenêtre. Une fois entré, il a forcé la porte d'une armoire où sont renfermées les choses nécessaises à la sainte messe. Il s'est emparé d'une bouteille de vin dont il a bu le contenu, puis, s'est installé auprès de la fournaise en attendant l'heure où l'homme chargé d'ouvrir l'église vint allumer le feu.

M. l'abbé Messier, en arrivant à 6 heures pour dire la messe, a été fort surpris de trouver la porte de l'armoire au vin forcée, et le vin disparu;—il a démandé au serviteur qui venait d'allumer les feux, s'il était entré quelqu'un avec lui dans la sacristie. Il y a, dit-il, un individu qui est auprès de la fournaise,—je ne sais ce qu'il veut. M Messier s'approcha de lui pour lui demander ce qu'il cherchait et remarquant qu'il exhalait l'odeur du vin, il lui dit: Tu as volé du vin—No father, no, dit-il. Eh oui tu en as volé—et tu as encore la bouteille dans ta poche. Ne pouvant nier, il se dirigea vers la porte et prit sa course vers Winnipeg.

Notre chef de police est à ses trousses et nous espérons qu'il sera repris,

Correspondance.

[Nous ne sommes point responsables des opinions [exprimées pa nos correspondants.]

Saint-Pierre, le 6 décembre 1887.

Il paraîtrait que notre préfet n'est pas trop honnête. Un contribuable lui a intenté un procès aux fins de faire rembourser à la municipalité une somme assez considérable qu'il a retirée illégalement du conseil.

Nous aimons et nous louons ces gens au cœur loyal et vertueux, toujours prêts à faire une bonne action.

Depuis longtemps, on aurait dû chasser cet individu du conseil municipal.

Contribuables, nous sommes contents, nous nous estimons heureux d'avoir au centre de votre paroisse un moulin à farine qui fonctionne bien. Mais, dans notre joie n'oublions pas, oh! non, n'oublions pas que le préfet, Placide Carrière, placide hypocrite, a fait tout en son pouvoir pour nous priver d'un aussi grand avantago. Que notre famille souffre, que nos petits enfants se lamentent, tandis que nous aurons à essuyer les fatigues d'un long voyage pour leur donner du pain; cela ne fait rien à son cœur, pourvu qu'il soit préfet, qu'il nous trompe et qu'il réusisse à se faire payer, par le conseil municipal, des sommes assez considérables, qu'il vole en les recevant sciemment.

O préfet égoïste! Comme tu es indigne de ce nom!

Oui, lui, ce menteur effronté, cet homme en qui nous avions mis notre confiance, que nous avions honoré de nos suffrages, voilà comment il travaille pour nos intérêts.

Le misérable, il ose vivre à la face du soleil!

UN PRÉFET DÉSINTÉRESSÉ.

—"Eh bien! notre moulin fait de la belle farine, je crois?

—I-HIL' fé d'la-HA bell' farine-HÉ du bon pen ausi. Tou-HOU l'mond'-é content. A-HA-vez-vous vu l'père François, kom-HOM'-m il'-é content?

—Et le père Joseph? et le père Alfred?

—Tou-HOU l'mond'-é content; mé z'i-HIL parait ke nô-autr' préfé n'lé-HÉ pas?

—Non?

—I-HIL' parait k'non. Pour-HOUR' t'an i-HIL' pourait payer tou-HOU l'bonus avec l'ar-HAR-gent k'il'tire d'la menicipa-HA-lité. Deu-HEUX cent kate piastres é-HÉ vingt centes.

—Deux cents piastres?

—Ou-ï, deux cent ka-HA-te bel'-HEL' piastres é vingt centes, pou-HOUR' as'-t'ané, i-HIL n'a-pas fini. Mé, i-HIL' s'fai payer pou-r' si-HI-gner lé contrats é-HÉ lé débenturés d'la menicipa-HA-lité. Dé voyages y-HI en' a; deux piastres pour' fai-HAIR-r' signer l'contrat de-HE c'hmin à Rô-auger; autant pou-HOUR' l'z-autres; voyages à-HA Saint-Pierre, voyages à-HA Otterburne, y en' a, allez. Et pou-HOUR' avoir as-HAS'-emblé l'konseil: tout ça-HA mont'vite.

—Allons donc, allons donc, c'est impossible, je ne vous crois pas.

—Cé-HÉ l'impossibl' pou-HOUR' vous, pa-HA pou-HOUE s't'ai-HAI-gr'HE fin là. A-HAL'ez voir lé-HÉ comptes au-HAU bureau, é-HÉ vous verrez. Si-HI on' voulait, on-HON pourait lu-HUI en fère remette un' partie.

—Si c'est vrai, je m'explique maintenant pourquoi il manifeste tant d'empressement pour cette charge.

—Dan-HAN lé-z'élections il peut fère mou-HOUR'ir son ch'val: il'sé ben k'il' ra-HAT'-rap'pra ça plus tard.

—Notre placide préfet Placide?

—Ou-ï, nô-autr' a-HA-ci-HI-d' préfé, i-HIL'-té l'mesieu au-HAU-joud'hui; i-HIL' s'brûl' pu lé-HÉ fe-fe-HES-te.

—Tiens, bonjour Monsieur Thomas.

—K'bonjour.

—Bon-HON-jour' Tho-HAU-mas. Me-HE-sieu X n'veu pas m'cré-r' kan j'lui-HI dis pou-HUR' lé deu-HEU cent ka-HAT' piastres é vingt centes.

—Ki, k'sé vré. Et ki en' a pas asé; k'sé ben pour' un ban, ki nous barre k'lé jambes ke dans l'église. Ki n'a pas d'ban, k'sé ben, ki traine ke l'allée ke dans l'dargné-r' d'léglise; ou-HOU-ha! Ke l'père Elie, ki n'e pas kontent k' du moulin, klui aussi, ki s'é ben?

Ah! ça-HA' m'surprend pas. Son-HON gran-HAN-HAN-GRAN père é mon-HON-té au ciel en-HAN-tou-RHOURÉ d'feu, i-HIL' n'sé pas brû-HUL'é: é lui, i-HIL' a encor'-HOR' la tête plu-HU dure.

—Ha! ha! ha! ha!"

Voilà, Monsieur le Rédacteur, ce que j'entendais dire dans le cours de la semaine dernière. Je croyais mensonge cette histoire des $204.20, que tout le monde raconte exaspéré. Pourtant, je doutai et voulus m'assurer (1). Hélas! j'ai pu constater, en examinant les comptes municipaux, qu'elle est heureusement véridique. Heureusement pour lui, le préfet Placide Carrière, pour sa poche, malheureusement et honteusement pour les contribuables honnêtes, mais débonnaires, qui laissent ainsi déshonorer leur municipalité.

Examinez bien, Messieurs les Contribuables, la conduite de votre placide préfet, Placide Carrière—plus dur qu'une carrière,—et vous verrez que ce préfet si placide porte sous un manteau d'Antisthène la lampe d'Aladin.

Imbécile, tu ne sais pas qu'à travers les trous de ton manteau on aperçoit les Anitus et les Mélitus.

L. SOPHIA.

(1) Ce doute m'a coûté une piastre—pas si belle que celles du préfet; je l'ai gagnée à la sueur de mon front—une piastre pour feuilleter les livres de la municipalité. Je ne la regrette pas: elle m'a acquis la certitude.



VENTE DE

MAGASINS MILITAIRES

DU GOUVERNEMENT.

Le soussigné a reçu instruction du Colonel Peebles de vendre à l'enchère,

Mardi, le 13 Décembre,

à l'entrepôt de l'armée, coin des rues Graham et Kennedy,

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE MAGASINS MILITAIRES.

Vente a 2 heures p.m.

CODITIONS DE VENTE:—Un dépôt de 10 par cent sera payé lors de l'adjudication de chaque lot, et la balance sur livraison.

Les effets devront être enlevés sous deux jours de la vente, autrement le dépôt sera confisqué et les effets vendus de nouveau au compte de l'acquéreur qui sera tenu responsable de toute perte.

CHARLES F. HILL.

Winnipeg, 6 décembre 1887. 1ins 8.12.87

Soumissions pour limites de bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour Permis de couper du Bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, Lundi, le 12 Décembre prochain, pour permis de couper du bois, à partir de cette date jusqu'au 1er Octobre 1888, sur les permis "G," "H" et "K," situés sur la ligne du Pacifique, dans la Province de Manitoba. Des plans montrant la position de ces limites, en même temps que les conditions auxquelles des permis seront accordés, peuvent être obtenus au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 29 novembre 1887.

1ins. 8.12.87

A L'ENCLOS.

Un bœuf rouge âgé de 4 ans, l'oreille droite coupée.

Une génisse rouge âgé de 1 an, l'œil droit crevé et l'oreille droite percée.

Une génisse brune âgée d'un an, le bout de la queue blanc.

Un taureau d'un an, caille, le front blanc.

J. B. JOYAL, Gardien d'Enclos.

3ins, 8, 12, 87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature provinciale, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *Manitoba Central Railway Company*, donnant le pouvoir de construire un chemin de fer de la cité de Winnipeg à un point sur la frontière internationale, et à partir de la dite cité de Winnipeg à l'est et à l'ouest jusqu'aux frontières est et ouest de la province de Manitoba.

J. B. McARTHUR, Solliciteurs des requérants,

Winnipeg, 1 décembre 1887,

4ins. 8.12.87.

Dr A. F. Dame.

GRADUÉ DE L'UNIVERSITÉ VICTORIA.

Membre et ex-gouverneur du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec.

Spécialité: La Chirurgie et les affections Utérines.

Bureau:—No. 3, Rue du Marché. Winnipeg.

(Ancienne résidence du Dr Dufresne.)

1m.1.12.87.

A L'ENCLOS

DE SAINT-NORBERT.

Une vache caille âgé de sept ans environ, ayant la forme d'un X sur la hanche droite et l'oreille droite coupée.

FRANÇOIS GOSSELIN, Gardien d'Enclos pour la Municipalité de Cartier.

3ins.1.12.87.

A L'ENCLOS.

Deux génisses rouges âgées l'une de un et l'autre de trois ans.

JAMES BROWN, Gardien d'enclos de Saint-Charles, Man.

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux:

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years' experience.

Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper. $3.20 a year. Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 261 Broadway, New York.

LOTERIE NATIONALE.

CLASSE D.

Tirage, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le sixième tirage mensuel aura lieu

Mercredi, 21 Nov. 1887

A DEUX HEURES P.M.

VALEUR des LOTS:

$60.000

PREMIERE SERIE.

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble............de	$5,000	$5,000
1 Immeuble. ....de	2,000	2,000
10 terrains à Montréal.de	300	3,000
15 Ameublements .....de	200	3,000
20 do ....de	100	2,000
100 Montres d'Or........de	50	5,000
1,000 Montres d'Argent..de	20	20,000
1,000 do ..de	10	10,000
2 147 Lots valant................		$50,000

$1.00 LE BILLET.

DEUXIEME SERIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.............de	$1,000	$1,000
2 Immeubles.. ....de	500	1,000
4 Voitures, ...de	250	1,000
50 Chaînes d'Or.. ......de	40	2,000
1,000 Services de Toilette.de	5	5,000
1,057 Lots valant........................		$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux: No. 19, Rue Saint-Jacques

MONTREAL, CANADA.

VERGE & D'AUTEUIL

IMPORTATEURS DE

Marchandises Seches, - - Hardes-Faites, Chaussures, Etc.

AUTOMNE 1887.

ENCORE MEILLEUR MARCHE.

Tout le monde connait les bas prix de nos marchandises. Mais vu la rereté d'argent, nous avons désidés de vendre encore à meilleur marché et faire de notre établissement le plus populaire de la Province.

Le public trouvera son avantage en voyant nos prix avant de faire les achats d'Automne. Dans quelques jours tous les départements seront au complet, ce sera le temps de profiter du bon marché, car quantité de ces marchandises ayant été achetés avant la hausse, ne pourront être répétées au même prix.

VENEZ ET VOYEZ.

VERGE & D'AUTEUIL.

AUTOMNE 1887.

Toujours un Seul Prix.

4m 1 8,87

AGRICULTURE.

SOINS D'HYGIÈNE ET DE NOURRITURE A L'ÉGARD DES ANIMAUX.

Les soins d'hygiène doivent surtout fixer l'attention des éleveurs d'animaux. Un logement commode, bien aéré et bien tenu est un des premiers besoins pour la santé des animaux ; les écuries et les étables bien construites doivent toujours être élevées au-dessus du niveau du sol, pour que les urines ne puissent séjourner sur le pave de l'écurie. La litière doit être souvent renouvelée ; enfin rien ne doit manquer pour que l'écurie ou étable soit aussi salubre que possible.

Tous les soins de nourriture et d'entretien à donner aux produits animaux exigent de la part des éleveurs une intelligence au niveau des difficultés que présente cette exploitation. Sans la connaissance de l'élevage du bétail, le cultivateur exploitera toujours avec peine et sans fruits. En agriculture, il n'est point de petites choses, parce que là les plus grandes naissent de plus petites ; ce n'est que par une sollicitude et une attention constante donnée aux moindres détails que l'on arrive à des résultats avantageux. Dans une écurie malsaine, mal tenue, mal éclairée, mal aérée, avec une mauvaise nourriture, pas assez ou trop abondante, non-seulement on n'obtiendra jamais de bons bestiaux, mais on éprouvera encore des pertes considérables par les maladies auxquelles ces animaux sont exposés et qui les atteint le plus souvent sans que nous songions à en connaître la cause pour leur donner les soins nécessaires.

De la part d'un nombre assez considérable de cultivateurs, l'élevage du bétail se fait avec soin et dans les meilleures conditions possibles, et conséquemment ils en retirent de grands profits. Cependant, dans les conditions actuelles de notre culture pour un cultivateur qui réussit par l'élevage du bétail, nous pouvons en compter cent et davantage qui s'appauvrissent en gardant des animaux. Il est facile de se rendre compte de cet état de choses depuis l'établissement de fromageries et beurreries dans nos paroisses. C'est heureusement un livre ouvert à la comptabilité agricole que les cultivateurs n'ont que trop souvent négligé afin de se rendre compte des profits qu'ils pouvaient réaliser comme des pertes qu'ils subissaient par l'élevage des bêtes à cornes. Au point de vue de l'industrie laitière, il leur est permis de constater aujourd'hui ce qu'ils réalisent chaque jour ou à peu près, avec leurs vaches, en produits laitiers, soit en beurre ou en fromage, au point que chacun peut connaître les profits que son voisin réalise d'un nombre donné de vaches dont le lait est porté à la fromagerie. C'est assurément un moyen efficace de créer l'émulation parmi les cultivateurs, de voisin à voisin. Si un cultivateur réussit à porter à la fromagerie cinq fois plus de lait que son voisin avec le même nombre de vaches, nécessairement celui-ci ouvrira les yeux et cherchera à en connaître la cause. Il s'apercevra que les succès de son voisin sont dus à ce que les pâturages sont mieux soignés et en meilleur état de production que les siens ; que la nourriture qu'il donne à ses animaux en hiver est plus substantielle et de meilleures conditions ; que dans l'achat des bêtes à cornes, son voisin tient à en faire le meilleur choix possible au point de vue de la production du lait ; que dans le choix des jeunes animaux qu'il destine à augmenter son troupeau de vaches, il est d'un soin scrupuleux au point de vue de la forme et des qualités laitières, en se rendant strictement compte de leur provenance ; toutes choses qu'il essaiera de pratiquer lui-même s'il n'est pas ennemi de sa bourse.

Tel est le fruit que l'on retire de l'esprit d'association créé par l'établissement de fromageries et beurreries ; elle créent l'émulation qui contribuera nécessairement à régénérer notre agriculture.

Les soins que nous apportons à l'élevage du bétail, feront sentir leurs bienfaisants effets sur toutes les autres exploitations de la ferme. Caton, Romain célèbre, à qui on demandait quel est, en agriculture, la source la plus certaine de profits, mettait en première ligne l'excellent entretien des troupeaux. Nous partageons l'avis de Caton, et nous affirmons avec lui que les animaux de la ferme, bien choisis et bien nourris, sont les premiers auteurs de nos bénéfices, soit pour le lait, la viande et la laine. Le prix de la viande et des produits laitiers, s'accroîtra en proportion de leurs bonnes qualités, et le fumier sera toujours le plus complet et le meilleur de tous les engrais.

LE POULAILLER.

Si l'on veut tirer avantageusement parti de l'élevage des volailles il faut que le poulailler soit tenu proprement, surtout en hiver, où les volailles doivent s'y tenir en permanence pendant quatre ou cinq mois. Dès à présent il faut nettoyer le poulailler d'un bout à l'autre, et ne pas attendre pour cela que la saison d'hiver soit arrivée. Mettez sur le plancher du poulailler une couche de terre sèche ou mieux de sable, que vous remplacerez de temps à autre par de la terre ou du sable que vous aurez tenu en réserve. Ayez soin de blanchir à la chaux l'intérieur du poulailler ; nettoyez les nids des poules et les perchoirs. Si le poulailler a besoin de réparations, il ne faut pas les négliger ; il faut faire en sorte que les volailles soient complètement à l'abri du froid.

Un fait qu'il est bon de se rappeler, c'est que les volailles tenues chaudement dépensent moins de nourriture pour se tenir en bonne condition. Pendant les grands froids, un huitième de leur nourriture sert à conserver la chaleur animale.

La lumière est absolument nécessaire dans un poulailler, car les volailles ne sauraient ni se développer ni demeurer à la noirceur.

Maintenant que les volailles ne peuvent plus se nourrir d'insectes, il est nécessaire de leur donner deux fois la semaine de la viande hachée.

Il est important de faire provision de nourriture verte pour les volailles afin de pouvoir leur en donner de temps à autre, pendant l'hiver. Il suffit, pour cela, d'enterrer dans le sable les déchets des choux, feuilles, etc.

Ayez constamment du plâtre à votre disposition, afin de pouvoir en répandre sous les perchoirs de vos volailles. Les fientes acquerront ainsi plus de valeur comme engrais. Il importe de les enlever tous les matins.

LES POMMES DE TERRE SÈCHES.

Le sèchage des pommes de terre prend en France de plus en plus d'importance. La chose se comprend facilement quand on réfléchit aux avantages qui résultent de cette opération.

Les pommes de terre sèches se conservent beaucoup plus longtemps et coûtent moins à conserver, soit en place, soit en temps perdu, puisqu'il suffit de les mettre en caisse dans un endroit sec ; on évite par là qu'elles ne noircissent, qu'elles ne pourrissent et qu'elles ne germent ; toutes choses qui enlèvent une partie de leur valeur aux tubercules frais.

Les pommes de terre sèches ayant beaucoup diminué en poids et en volume, il en résulte que les frais de transport sont considérablement diminués, et qu'on peut plus facilement les transporter au loin.

Dans les endroits où l'on sèche les fruits, les pommes par exemple, le même matériel peut servir au séchage des pommes de terre, après que la saison des fruits est passée.

Les pommes de terre qui conviennent le mieux pour être séchées sont celles dont la pelure est unie ; elles donnent moins de déchet et moins de travail pour les peler. Ce travail se fait, en général, à la machine.

Après cela on les lave à l'eau fraîche, on les coupe en tranches et on les jette aussitôt dans une solution concentrée de sel de cuisine où elles restent quinze à vingt minutes. Ce bain salé leur enlève un peu d'eau et augmente la durée de leur bonne conservation après le séchage, en même temps qu'elle empêche qu'elles ne noircissent. Lorsqu'on les sort de l'eau salée, on laisse les pommes de terre égoutter pendant quelques minutes et on les porte au séchoir ; ce sont de grandes chambres chauffées à 80 ou 90 dégrés centigrades, où on les étend sur des claies.

On doit les laisser au séchoir passablement plus longtemps que les fruits, parce que la fécule que contiennent les pommes de terre est plus sujette à fermentation que le sucre. Une fois séchées, on les emballe bien serrées dans des caisses ou des tonneaux.

Les pommes de terre sèches s'emploient comme les pommes de terre qui n'ont pas subi cette opération ; on les laisse d'abord tremper pendant douze heures, pour que la pulpe reprenne un peu d'humidité.

A L'ENCLOS DE SAINT-CHARLES.

Une vache sous poil rouge et blanc âgée d'environ cinq ans.

JAMES BROWN, Gardien d'Enclos.

3ins.24.11.87.

NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz:—

The NW¼ and W½ of NE¼ of sec. 4, Tp. 9, Range 4 east.

The NE¼ and N½ of SE¼ of sec. 33, Tp. 9, Range 4 east. All in the Province of Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must, on or before the 20th day of December next, (A.D. 1887) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificates of title therefor will after the said date be issued to George William Allan, of the City of Winnipeg, Barrister-at-Law, if found entitled thereto, and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, November 18th A.D. 1887.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.24.11.87.

AVIS.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA DIVISION ÉLECTORALE DE CARTIER.

Assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Cartier, le 19 DECEMBRE 1887, au bureau du soussigné, à Saint-Norbert, à une heure p.m., pour l'élection des directeurs et d'un auditeur.

JOSEPH LEMAY.
Secrétaire-Trésorier.

Saint-Norbert, Novembre 8, 1887.
3ins. 17.11.87.